

21 février 2012

12.314

Question du groupe UDC**Payé à ne rien faire**

Par la presse, nous apprenons qu'un ex-employé de l'Etat qui a quitté son poste à fin octobre 2010 a continué de recevoir son salaire durant plus d'une année. Qui plus est, il s'agit d'une personne "sensible" dont la presse et le rapport de la CEP de mai 2011 avaient largement fait état.

Face à un tel couac, il doit y avoir forcément un ou des responsables. Le Conseil d'Etat a-t-il identifié ceux-ci et y a-t-il eu des sanctions? Le service des ressources humaines de l'Etat est-il à la hauteur pour gérer les cas difficiles? Y a-t-il d'autres heureux bénéficiaires des largesses de l'Etat?

Le Conseil d'Etat est-il d'avis qu'avec une commission de gestion digne de ce nom, ce cas aurait pu être évité?

Signataires: B. Courvoisier et R. Clottu.